



VICTOIRE DANS LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ!

LA POSTE CONDAMNÉE !

LE CDI INTÉRIM, ÇA RESTE DE L'INTÉRIM !

Le tribunal des prud'hommes saisi par la CGT et 3 intérimaires, dont des CDI INTERIM reconnaît dans son jugement le caractère frauduleux de leur embauche.

La requalification de leur contrat en CDI POSTE a été ordonnée.



L'activité pérenne dans les entreprises doit être réalisée par des CDI dans l'entreprise, et La Poste n'échappe pas à cette règle...

C'est une grande victoire dans le dossier de la précarité, et il faut s'en réjouir au regard de l'ampleur de l'Intérim dans les différents services de La Poste aujourd'hui.

**Cette jurisprudence favorable
doit maintenant servir au plus grand nombre !**

Si vous souhaitez obtenir une embauche dans l'entreprise,

prenez contact avec la **CGT FAPT44** et ses représentants locaux, pour une étude de votre dossier, en communiquant vos nom/prénom/tél/mail (cgtfapt44@orange.fr)

La CGT demandera immédiatement l'ouverture d'une négociation pour l'embauche des intérimaires

